



Mesures COVID pour la pratique du basket au BBC

à partir du 9 août 2021 sous réserve de l'évolution des mesures gouvernementales

SPORTIFS

MINEURS

Exemption du pass sanitaire jusqu'au 30 septembre 2021 quelque soit le lieu de pratique (**intérieur et plein air**)

MAJEURS

Obligation du pass sanitaire quelque soit le lieu de pratique (**intérieur et plein air**)

En salle /
en plein air

Pas de limitation de participants, toutes pratiques autorisées

PASS SANITAIRE

Présenter un schéma vaccinal complet **ou** un test PCR **ou** antigénique négatif de moins de 72h ou un certificat de rétablissement de la COVID-19

Qui contrôle le PASS SANITAIRE

L'organisateur de l'événement ou l'encadrant de l'activité est chargé du contrôle du pass sanitaire des joueurs quelque soit le nombre de participants (**contrôle unique si vaccinés, systématique dans les autres cas**)



- Il installe l'application TousAntiCovid Vérif
- Il scanne le QR Code présenté par la personne
- Il tient un registre indiquant les noms, jours et horaires des personnes contrôlées



Mesures COVID pour la pratique du basket au BBC

à partir du 9 août 2021 sous réserve de l'évolution des mesures gouvernementales

ENCADRANTS SALARIES & BENEVOLES

EN SALLE

Afin de pénétrer dans un ERP, le pass sanitaire est obligatoire à partir du 30 Août

EN PLEIN AIR

PASS SANITAIRE

Présenter un schéma vaccinal complet **ou** un test PCR **ou** antigénique négatif de moins de 72h ou un certificat de rétablissement de la COVID-19

Qui contrôle le
PASS SANITAIRE

Le référent COVID est chargé du contrôle du pass sanitaire des encadrants bénévoles et salariés



- Il installe l'application TousAntiCovid Vérif
- Il scanne le QR Code présenté par la personne
- Il tient un registre indiquant les noms, jours et horaires des personnes contrôlées



Mesures COVID pour la pratique du basket au BBC

à partir du 9 août 2021 sous réserve de l'évolution des mesures gouvernementales

PUBLIC

EN SALLE

Assis : 100 % de la capacité de l'enceinte, sauf si arrêté préfectoral

EN PLEIN AIR

Debout : distanciation physique d'1 mètre

PASS SANITAIRE

Obligatoire dès la 1^{ère} personne et respect des gestes barrières
Présenter un schéma vaccinal complet **ou** un test PCR **ou** antigénique négatif de moins de 72h ou un certificat de rétablissement de la COVID-19

Qui contrôle le PASS SANITAIRE

L'organisateur de l'événement ou l'encadrant de l'activité est chargé du contrôle du pass sanitaire de toutes les personnes accueillies (publics, accompagnateurs...)



- Il installe l'application TousAntiCovid Vérif
- Il scanne le QR Code présenté par la personne
- Il tient un registre indiquant les noms, jours et horaires des personnes contrôlées